

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 44 - Juillet 2010

Gel du recrutement des vacataires pour 2010

Austérité oblige !

Selon nos informations, les directions locales auraient été invitées à geler le recrutement des vacataires en cessant immédiatement de signer de nouveaux contrats.

Les crédits seront renvoyés à la DGFIP pour être très certainement annulés.

Les contrats en cours devraient être honorés mais ne seraient pas reconduits.



FO DGFIP44 a interrogé les Directions pour connaître le nombre de mois que cela représente localement!

Contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires

Dans L'inFO n°35, nous vous informions de l'expérimentation du contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires dépendant du ressort de plusieurs Caisses Primaires d'Assurance-maladie.

Par courrier du 25 juin, la Direction Générale précise ce dispositif pour ce qui concerne les agents des Finances Publiques.

Extrait : Afin d'harmoniser la politique de contrôle des arrêts de travail entre les assurés du régime général et les fonctionnaires, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre d'une expérimentation visant à confier aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) le contrôle des arrêts de



maladie des fonctionnaires.

Il s agit notamment, comme cela a été indiqué par le ministre chargé de la fonction publique aux organisations syndicales de fonctionnaires de niveau national, à l occasion des négociations relatives à la santé et à la sécurité au travail en novembre 2009, d examiner les conditions d une unification des pratiques de contrôle, d améliorer la connaissance statistique des arrêts de maladie des fonctionnaires et de disposer de données homogènes entre le secteur public et le secteur privé.

La date d'effet est le 1^{er} juillet 2010.

Centres Prélèvements Service compte rendu du GT du 9 juillet 2010

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'une externalisation qui masque un problème de moyens, mais surtout qui aligne les règles de gestion des fonctionnaires sur celles du privé.

FO DGFIP44 continuera de vous informer sur ce sujet.

Ce GT, qui devait initialement être consacré tant au CPS qu'aux équipes de renforts, a vu son ordre du jour réduit au seul dossier des CPS, dossier suffisamment conséquent pour occuper les 4 heures de réunion.

Les deux points principaux sur lesquels F.O.-DGFIP attendait des développements de la DGFIP étaient le niveau d'emploi dans les CPS et les propositions de règles de vie quotidiennes.

L'emploi

Le Syndicat F.O.-DGFIP a revendiqué un abondement de l'emploi dans tous les CPS pour faire face à l'accroissement très important de l'activité sur tout le territoire.

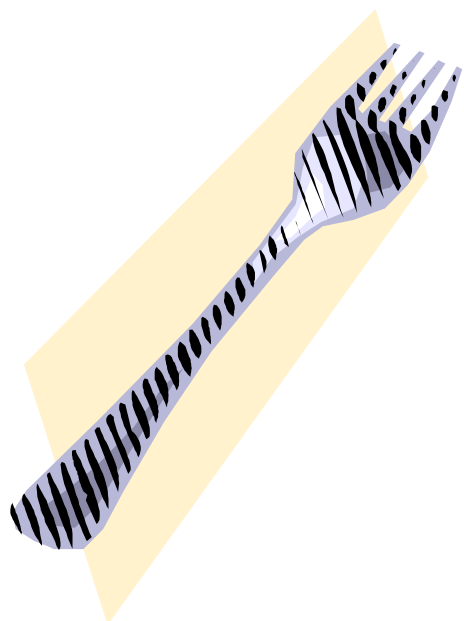
La DGFIP avait, lors d'un GT précédent, promis de faire un effort en 2011 en plus des 52 postes créés en 2010, mais pour le Syndicat, l'administration doit dès début septembre annoncer des mesures chiffrées aux agents en CPS sans attendre 2011.

La DGFIP, représentée par Mme GAUTHIER, s'est au bout de longues discussions engagée à communiquer une fourchette du nombre d'emplois qui seront implantés dans les CPS en 2011.

Les règles de vie

Les interventions de F.O.-DGFIP ont eu pour but de faire en sorte que les agents en CPS soient le plus possible soumis à des règles identiques à celles des autres agents à la DGFIP tant pour les congés et ARTT que pour le temps partiel.

À ce titre, nous avons demandé que la période de "haute activité" ou les contraintes de



congés sont plus forte soit plus réduite en durée ; la DGFIP s'est engagée à faire des propositions allant dans ce sens.

Durant cette période dite "de haute activité" et en dehors des vacances scolaires, l'administration proposait de ne permettre qu'à 10 à 20% des agents de prendre des congés. F.O.-DGFIP a demandé une nouvelle proposition moins contraignante.

De plus, quand la direction du CPS oppose aux agents des "difficultés spécifiques" pour réduire les possibilités de congés, elle devra l'expliquer et le justifier auprès des personnels.

Hors cette période haute, le Syndicat a revendiqué que le seuil de 50 % ne soit plus une limite maximum d'agents en congés ainsi lorsque l'activité sera faible, plus de la moitié des agents devrait pouvoir être en congés.



L'organisation de la journée de travail est différente de celle d'un agent exerçant dans d'autres services administratifs, compte tenu du caractère industrialisé de cette mission en CPS.

Cependant F.O.-DGFIP a exigé que le temps passé au téléphone ne dépasse pas 4 h 15 par jour et non 5 heures comme proposé par la DGFIP. Cette organisation devrait réellement permettre à tous les agents de bénéficier de temps de pause qu'il s'agisse de pause régulière de 5 minutes ou de celle de 20 minutes en cas de vacation continue de plus de 2h30.

De même pour les agents en horaires dits "décalés", la pause de 20 minutes sur la plage fixe ne doit être exclusive d'autres pauses dans la journée.

Sur tous ces sujets, la DGFIP a répondu qu'elle allait refaire sa copie pour lever une partie des contraintes.

Le choix des horaires variables

F.O.-DGFIP a revendiqué que les agents en CPS, y compris en CPS relais, puissent bénéficier d'un choix individuel du régime d'horaires variables comme les agents en SIP, PRS ou DDFIP.

L'Administration n'a pas opposé de fin de non-recevoir à nos demandes et soumettra aux organisations syndicales une nouvelle version des règles de vie en CPS à la rentrée.

RGPP: CHORUS CACOPHONIQUE

Chorus, le système financier de l'Etat devant regrouper à terme la gestion budgétaire des ministères et des établissements sous tutelle, va de fausses notes en couacs deux ans après son introduction.

Instrument de la mise en musique des mesures de mutualisation de la RGPP, il symbolise aussi l'externalisation des missions de l'Etat: pas moins de 12 prestataires privés tentent de jouer les musiciens d'une partition sans pilotage de la part de l'Etat incapable d'orchestrer.

L'interministérialité des services au niveau départemental, la rupture entre les départements et chaque ministère ainsi que la hiérarchie du préfet de région sur les préfets de département, mesures imposées depuis janvier 2010, renforcent la cacophonie.

Le système, rebaptisé «Foirus» dans les services de l'Etat, n'arrive pas à se déployer et ne devrait pas être opérationnel avant longtemps malgré les engagements du gouvernement pour 2010, sans aucune garantie de fiabilité à terme de la part de Bercy.

A ce stade, la mise en œuvre de cette décision dogmatique de la RGPP (pléonasme...) conduit à des surcoûts importants sur le budget de l'Etat (le système devrait revenir à 1,3 Mds d'Euros au lieu des 500 millions annoncés) que les ministères doivent compenser sur leurs budgets de fonctionnement et d'investissement (déjà réduits de 10%) ou sur les mesures catégorielles destinées aux agents.

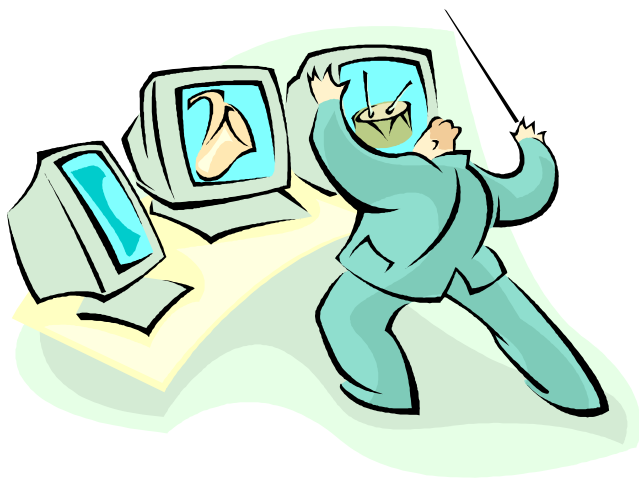
Pour les personnels, Chorus entraîne de plus des retards dans le remboursement des frais engagés (déplacements, nuitées, missions, etc). En interne aux services, déjà désorganisés par les réformes à répétition, l'installation de Chorus affecte un peu plus les difficultés de fonctionnement.

Pour les entreprises et les prestataires de services, les retards de paiement de l'Etat représentent déjà plus de 5 Mds d'Euros et les délais dépassent parfois les 10 mois ! Et cela alors que la loi impose aux entreprises de régler leurs fournisseurs dans les 45 jours...

Avec la fin des aides publiques, des mesures du plan de relance, des opérations et des travaux d'investissements de l'Etat, ces impayés sont autant d'Euros en moins dans l'économie notamment pour des entreprises déjà en difficulté dans des départements ruraux où la puissance publique est pourtant devenue le client majoritaire, voire le dernier. Certains salariés sont déjà menacés et pourraient faire les frais de ces retards de paiement de l'Etat !

Chorus symbolise et met en œuvre la RGPP: décision idéologique, externalisation, absence de pilotage, rationalisation, dématérialisation. Annoncé pour supprimer 4000 postes de fonctionnaires, «Foirus» nécessite aujourd'hui des moyens publics, humains et financiers, renforcés qui raisonnent comme autant de missions publiques qui ne seront pas mises en œuvre.

Cette musique cacophonique n'est que le bruit de fond de l'orchestre RGPP aux 524 instruments de désordre de la République sociale.



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale